



**ACADÉMIE  
DE LYON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Inspection du Second Degré**  
Inspection d'académie - Inspection Pédagogique Régionale

**IA IPR d'arts plastiques**

Lyon, le 22 septembre 2021,

Affaire suivie par :  
Sandra GOLDSTEIN  
Tél : 04 72 80 63 38  
Mél : [sandra.goldstein@ac-lyon.fr](mailto:sandra.goldstein@ac-lyon.fr)

L'inspection pédagogique régionale d'arts  
plastiques de l'académie de Lyon

92, rue de Marseille  
BP 7227  
69354 Lyon Cedex 07

à

Mesdames et Messieurs les professeurs d'arts  
plastiques de l'académie de Lyon

s/c

Mesdames les cheffes et Messieurs les chefs  
d'établissement des collèges et lycées publics et  
privés sous contrat de l'académie de Lyon

### **Objet : Lettre de rentrée à destination des professeurs d'arts plastiques de collège et de lycée**

Mesdames, Messieurs,

En premier lieu, je tiens à souhaiter la bienvenue aux professeurs titulaires entrant dans l'académie de Lyon, ainsi qu'aux stagiaires admis aux concours.

Je vous adresse des liens actualisés en direction des sites disciplinaires et d'histoire des arts, académiques et nationaux. Vous y trouverez des informations relatives aux dernières publications des textes officiels, des documents à caractère pédagogique, ainsi que les ressources élaborées par les professeurs ressources.

Lien site académique :

<https://www.ac-lyon.fr/>

Lien site disciplinaire académique :

<http://artsplastiques.enseigne.ac-lyon.fr/spip/>

Lien site académique d'histoire des arts :

<http://histoire-des-arts.enseigne.ac-lyon.fr/spip/>

Lien site disciplinaire national :

<https://eduscol.education.fr/2341/arts-plastiques>

Concernant la **mise en place du protocole sanitaire** et l'utilisation de la salle spécialisée pour l'enseignement des arts plastiques, il conviendrait de retrouver le plus rapidement possible une organisation ordinaire. Les contraintes sanitaires actuelles nécessitent une attention particulière, afin de garantir la pérennité et la qualité des enseignements dont les élèves ont besoin, notamment après deux années scolaires contraignantes.

Depuis le 2 septembre 2021, le protocole sanitaire en vigueur dans les collèges et les lycées est de niveau 2. Pour rappel, il y est indiqué d'y éviter les brassages massifs des élèves entre différents niveaux de classe, principalement quand ces derniers ne sont pas masqués (notamment à la cantine). Néanmoins il autorise la mobilisation de tous les espaces dédiés aux enseignements, dont les salles spécialisées. Le retour à des conduites de cours dans ces espaces adaptés et équipés aux besoins des disciplines favorisera davantage la qualité des apprentissages. La désinfection des surfaces devra y être assurée

plusieurs fois par jour comme cela est précisé dans le protocole (<https://www.education.gouv.fr/annee-scolaire-2021-2022-protocole-sanitaire-et-mesures-de-fonctionnement-324257>).

Les enseignements centrés sur les pratiques et/ou les manipulations ne peuvent se mettre en œuvre, avec la cohérence pédagogique nécessaire, que s'ils se déroulent dans un espace adapté. L'accès aux salles spécialisées est donc à garantir pour tous les élèves, dans le respect des gestes barrière et du protocole mis en place dans chaque établissement : port du masque, désinfection régulière du matériel utilisé, aération systématique et programmée. Il est également précisé que « *Si la configuration des salles de classe (surface, mobilier, etc.) ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.* »

Je me tiens à votre disposition pour toute information complémentaire ou tout problème particulier lié à l'accès à la salle spécialisée.

Concernant **vos pratiques numériques en classe et votre contribution à la formation des élèves dans ce domaine**, vous aviez été nombreux à répondre aux sollicitations de participation à la préparation des états généraux du numérique qui ont été organisés en octobre 2020.

Ce travail de recensement des pratiques mais aussi de vos attentes d'accompagnement, nous ont permis d'élaborer un plan de formation et des ressources. Une formation de deux jours sera organisée par département et les ressources seront mises à votre disposition sur le site académique. Je vous ai adressé la semaine dernière une liste des mises à jour du site académique de la discipline.

L'organisation des journées de formation est la suivante :

#### **APL\_les pratiques numériques en arts plastiques**

- Dans l'Ain, elle sera animée par Eve Martin qui vous accueillera au collège du Revermont à Bourg-en-Bresse. ([eve.martin@ac-lyon.fr](mailto:eve.martin@ac-lyon.fr))
- Dans la Loire, M.Patrick Orsini accueillera les enseignants ligériens au collège du Puits de la Loire ([patrick.orsini@ac-lyon.fr](mailto:patrick.orsini@ac-lyon.fr))
- Dans le Rhône, cette formation se déroulera au lycée Lumière et sera assurée par Etienne Buet ([etienne.buet@ac-lyon.fr](mailto:etienne.buet@ac-lyon.fr))

#### **APL\_enseignement du code en arts plastiques**

Elle sera animée par Patrick Orsini qui vous en propose une présentation sur le site académique :

<https://artsplastiques.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article519>

#### **APL\_enseigner les arts plastiques avec le cinéma**

Ce stage, animé par Yza Mouhib, vous permettra d'appréhender la formation des élèves aux pratiques de l'image animée en classe de collège en l'articulant à des exemples cinématographiques.

([yza.mouhib@ac-lyon.fr](mailto:yza.mouhib@ac-lyon.fr))

Concernant **l'enseignement en lycée**, je vous rappelle que vous trouverez l'ensemble de textes officiels régissant notre enseignement sur le site Eduscol :

<https://eduscol.education.fr/1713/programmes-et-ressources-en-arts-plastiques-voie-gt>

J'invite plus particulièrement les professeurs en charge des enseignements en lycée à y lire les ressources qui ont notamment été élaborées par une équipe enseignante de l'académie de Lyon. Ils questionnent l'articulation de la pratique et la culture artistiques en arts plastiques.

Le programme limitatif de Terminale de la session 2022 est consultable dans le Bulletin Officiel n°26 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 :

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo26/MENE2117449N.htm>

La mise en place de **l'évaluation en Contrôle Continu** se poursuit cette année en enseignement de spécialité et en enseignement optionnel. Elle donne lieu à l'élaboration d'un « projet d'évaluation » qui sera défini dans chaque lycée et auquel contribue chaque coordonnateur disciplinaire.

Afin de vous présenter les objectifs et les enjeux de cette évaluation en contrôle continu, j'animerai un webinaire :

- en arts plastiques **le jeudi 30 septembre prochain à partir de 9 heures**

- en cinéma-audiovisuel le jeudi 30 septembre à 14 heures
- en histoire des arts le vendredi 1<sup>er</sup> octobre à 9 heures.

Ces webinaires sont à destination de tous les enseignants en charge d'un enseignement en lycée, en enseignement optionnel ou bien en enseignement de spécialité. Les accès ne pourront s'établir qu'à partir du lycée dans lequel vous enseignez. L'équipe de direction y est chargée d'en faciliter l'accès.

Afin de vous préparer à ce temps de travail et d'échanges, je vous invite à consulter les textes régissant cette évaluation en Contrôle Continu et le « projet d'évaluation » :

- par la note de service parue dans le Bulletin Officiel du 29 juillet dernier :  
<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENE2121270N.htm>
- par le guide de l'évaluation des apprentissages et des acquis des élèves. Il est téléchargeable sur le site d'Eduscol.

Un second temps de formation à destination des professeurs de spécialité est fixé au **jeudi 21 octobre 2021 à Lyon**. Il sera principalement consacré à la préparation des élèves aux nouvelles épreuves écrites et orales du baccalauréat.

Au Plan Académique de Formation, les journées de formation seront organisées à partir du mois de novembre. Le programme des formations disciplinaires et en histoire des arts est consultable en ligne sur le site académique de la formation continue :

<https://portail.ac-lyon.fr/paf/>

Les formations à inscription libre proposées dans notre discipline, assurées par des professeurs d'arts plastiques, ont pour principaux objectifs de vous aider à appréhender plus sereinement l'actualisation de votre pratique d'enseignement. La liste des stages disciplinaire est annexée à la lettre de rentrée. Les inscriptions devront se faire **avant le 28 septembre 2021** à l'adresse suivante :

<https://portail.ac-lyon.fr/arena>

Les journées de formation à destination des professeurs contractuels, celles consacrées à la préparation à l'agrégation et au capes internes, aux journées des tuteurs, à l'accompagnement des enseignants T1 et T2 et aux réunions de bassin seront organisées entre les mois de novembre et d'avril. La participation à ces rencontres ne nécessite pas d'inscription préalable. Vous serez informés des dates et de lieux de ces stages par un ordre de mission qui vous sera envoyé dans votre établissement.

Les rencontres académiques annuelles seront, cette année, l'occasion d'aborder les objectifs et les enjeux **des Espaces de Rencontres avec les Œuvres d'Art (E.R.O.A.)** :

<https://artsplastiques.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article513>

Un groupe de professeurs ressources en arts plastiques, ayant engagés l'accueil d'œuvres dans leur établissement scolaire, élaborera en cours d'années des documents d'aides et d'accompagnements. L'ensemble de ces documents vous seront présentés à l'occasion de ces rencontres annuelles et seront diffusées par la liste de diffusion,

Enfin, je vous incite à consulter régulièrement les pages « arts plastiques » du **site académique**, évoqué à plusieurs reprises dans cette lettre. Le site est devenu un vecteur d'informations indispensable. Je vous rappelle que la diffusion des informations relatives à notre enseignement par courriel est régulière. De ce fait, il convient de consulter régulièrement votre messagerie électronique professionnelle dont l'adresse est « prénom.nom@ac-lyon.fr ».

Dans l'attente d'une prochaine rencontre, je vous souhaite une très bonne année scolaire et vous rappelle que pour me contacter, il est souhaitable de m'écrire à l'adresse professionnelle académique : [sandra.goldstein@ac-lyon.fr](mailto:sandra.goldstein@ac-lyon.fr)

Inspectrice pédagogique régionale  
d'arts plastiques



Sandra GOLDSTEIN